GESTION FORESTIÈRE

Saint-Ouen, le 4 novembre 2026

BOIS RÉGIONAUX DE CÉLIE ET DE LA GRANGE

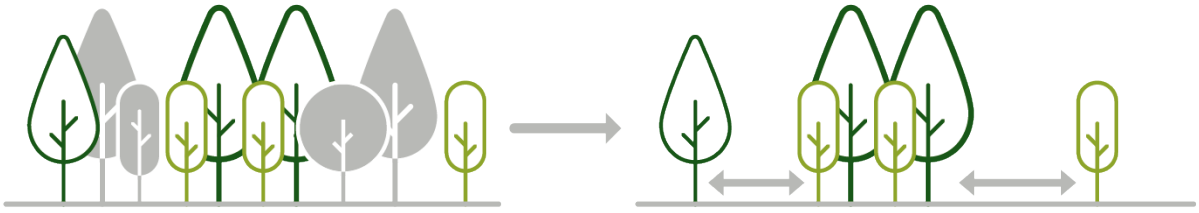
DÉCRYPTAGE DES TRAVAUX A VENIR

Des chantiers sont prévus dans les bois régionaux de Célie et de la Grange (Forêt régionale du Maubué). Les travaux sont pilotés par l'Office National des Forêts, en partenariat avec Île-de-France Nature, en charge de l'aménagement et de la gestion de cette forêt.

Ils vont consister à ouvrir des « cloisonnements » pour préparer les interventions futures. Ils démarreront cette première semaine de novembre.

Préparation des interventions futures : des « cloisonnements » pour protéger le sol

L'ouverture de cloisonnements est réalisée pour canaliser la circulation des engins sylvicoles (tracteurs, débardeurs, porteurs…) sur des axes parallèles, appelés « cloisonnements », afin de minimiser l'impact de leur passage sur le sol (tassement).
L'opération consiste à retirer des arbres à intervalles réguliers. Ils sont réalisés en général sur une emprise de 4 mètres tous les 24 mètres, au prorata de la distance des bras des engins sylvicoles. Ils sont implantés en une fois dans la vie d'une parcelle.
Bien que pérennes et par mesure de sécurité, ces cloisonnements ne constituent pas des chemins de promenade. Ils sont ensuite régulièrement entretenus (broyage).



AVANT APRÈS

Ces interventions vont démarrer tout d'abord dans le Bois régional de Célie, le long du Boulevard du Clos de l'Aumône, face à la Demi-Lune et dans sa partie sud, le long de la voie ferrée. Elles se poursuivront dans le Bois de la Grange, le long de l'Allée des Bois.

Des interventions programmées dans le cadre de l'Aménagement forestier : un document de gestion pour la pérennité de la forêt

L'aménagement forestier est la feuille de route sur laquelle s'appuient l'Office national des forêts (ONF) et Île-de-France Nature pour mettre en œuvre les opérations sylvicoles (travaux forestiers, coupes de bois, plantations, implantation de cloisonnements) sur l'ensemble du massif. L'enjeu de ce document de gestion est la pérennité de la forêt.

Il doit concilier le renouvellement des peuplements avec l'accueil du public, la protection des richesses écologiques et la production de bois de qualité. Ce document est planifié pour plusieurs décennies car la forêt se gère sur le temps long.

Pour la forêt régionale du Maubué, il est planifié de **2020 à 2034**.

Réalisation des travaux et destination des bois

Ces chantiers sont réalisés par des entreprises de travaux forestiers qui ont acheté les bois sélectionnés par l'ONF. Ces entreprises, tenues de respecter le Cahier National des Prescriptions d'Exploitation Forestière (CNPEF), sont étroitement surveillées par l'ONF.

Le bois est trié en fonction du type d'essence et de sa qualité. Il est utilisé en bois d'œuvre, en bois d'industrie (papier, panneaux) ou en bois de chauffage.

Calendrier d'intervention et signalétique

La durée des travaux dépend du nombre d'arbres à prélever, des conditions météorologiques, mais aussi des contraintes logistiques et techniques des différents exploitants. Ainsi ces travaux sont susceptibles de se dérouler de façon échelonnée. **Ils seront suspendus entre le 1er mars et le 30 juillet 2027, pour ne pas gêner la nidification.**

Après remise en état des parcelles, les bois seront stockés en bordure des chemins avant d'être évacués par les exploitants. Entre le début des coupes et l'enlèvement de tout le bois, plusieurs mois peuvent s'écouler. Des panneaux sur place informeront le public pour rappeler les règles de sécurité.

Impact pour les usagers

Les tronçonneuses et engins forestiers vont générer du bruit. Par ailleurs, la promenade pourra être gênée temporairement par des branches et des ornières, en attendant la remise en état.

⚠

Pour des raisons de sécurité, il est interdit de pénétrer dans les parcelles en travaux et de grimper sur les tas de bois.

Pour en savoir plus :

« GESTION FORESTIÈRE, concilier accueil du public, biodiversité et renouvellement »
https://www.iledefrance-nature.fr/wp-content/uploads/2024/03/IDF-Nature-Plaquette-thematique-Gestion-Forestiere-WEB.pdf

À propos d'Île-de-France Nature

Depuis un demi-siècle, Île-de-France Nature protège le patrimoine naturel régional, le valorise et agit pour la renaturation en zone urbaine et l'accès à la nature pour tous.

En déployant à l'échelle locale les stratégies environnementales de la Région, Île-de-France Nature :

- accompagne les collectivités, à travers un appui technique et financier, dans leurs projets de création, d'extension et de requalification d'espaces verts et de nature ;
- protège, aménage et ouvre au public les espaces naturels, agricoles et forestiers, dans les secteurs les plus sensibles soumis à la pression urbaine et en accord avec les enjeux du territoire ;
- crée des continuités vertes reliant les centres urbains aux grands espaces naturels régionaux ;
- soutient l'agriculture francilienne.

Le but ? Préserver et favoriser la biodiversité, s'adapter au changement climatique et améliorer la qualité de vie des Franciliens.

50 ANS D'ACTION POUR LA NATURE DE DEMAIN

iledefrance-nature.fr

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à :
Angélique LUCAS
Chargée de communication et de médiation locale
angelique.lucas@iledefrance-nature.fr

LA NATURE PARTOUT ET POUR TOUS